



Sauvelade

Commune étape sur le chemin
de Saint-Jacques de Compostelle.

Commune de Sauvelade

Bulletin municipal

2021



HORAIRES MAIRIE

(avec permanence du Maire ou des Adjoints)

Mardi 11h00 à 12h30 et Vendredi 16h00 à 17h00

Tél. 05 59 67 60 59 Mail : mairiesauvelade@gmail.com

Site : www.sauvelade.fr

LE MOT DU MAIRE



2021 s'achève, une année encore rythmée par la covid et ses variants entraînant plusieurs vagues de contaminations. Heureusement avec le vaccin, même s'il ne résout pas tout, nous avons pu reprendre une vie plus normale et éviter de nouveaux confinements.

Pour notre village, 2021 a vu la livraison des quatre premiers appartements dans l'abbaye, avec du retard dû en partie au virus mais aussi par manque évident de bonne volonté de certaines entreprises. A ce jour tous les logements sont occupés, nous souhaitons la bienvenue aux locataires, ainsi qu'aux autres nouveaux arrivants sur la commune.

Cette année nous allons redonner un coup de jeune à notre école afin de réserver le meilleur accueil possible aux enfants du regroupement pédagogique.

Nous allons aussi mettre à profit 2022 pour finaliser toute la partie administrative de la deuxième tranche de travaux dans l'abbaye.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous une bonne année, que 2022 vous apporte santé et bonheur.

Didier PLAA

ETAT CIVIL

Naissance: 16/06/2021 Lucas NICOLAS

Mariage : 15/07/2021 Chantal BOURREAU et Stéphane CHAPULIOT

PACS : 03/12/2021 Elodie MOLERES et Stive JUAN

LE BUDGET PREVISIONNEL

C'est quoi ?

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

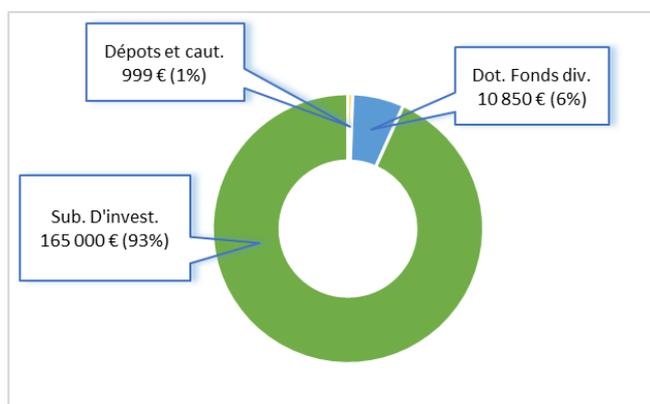
en dépenses : Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital des emprunts est aussi inscrit en investissement.

en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment communal, aménagements urbains...).

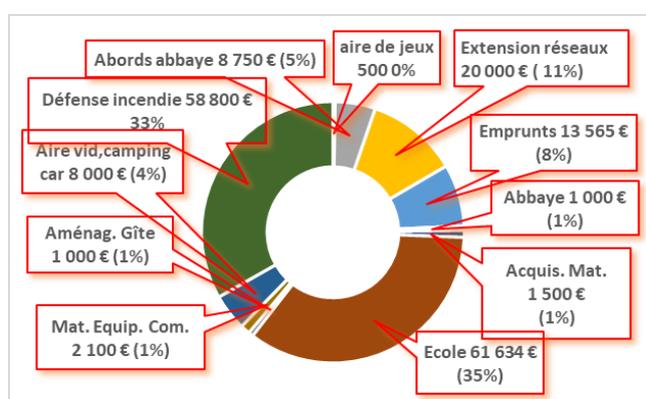
Le budget de fonctionnement permet de régler les dépenses courantes de l'exercice.

INVESTISSEMENT

Recettes

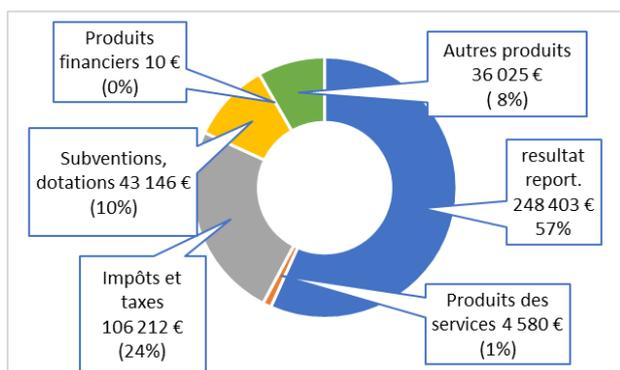


Dépenses

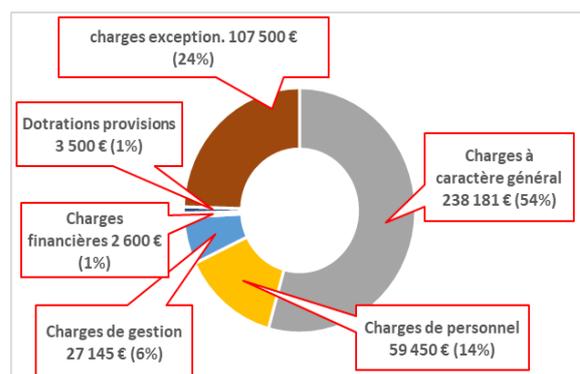


FONCTIONNEMENT

Recettes



Dépenses



LES TRAVAUX



L'abbaye

Les travaux de la première tranche sont terminés. Quatre logements ont été créés dont trois T2 et un T3, tous occupés à ce jour.





L'entreprise A.T.C. de Morlaàs a rénové le mur de l'entrée et l'entreprise Métallerie du sud de Monein la ferronnerie des portails.

Merci à eux pour cette très belle réalisation.

Nous travaillons maintenant sur la deuxième tranche de l'abbaye qui prévoit la réhabilitation du restaurant au rez-de-chaussée et de deux appartements à l'étage.

Il s'agit dans un premier temps de trouver les subventions et de choisir l'architecte qui suivra les travaux.

Le lotissement

L'étude de sol a été faite, nous sommes en attente du résultat pour la continuité du projet.

A l'école

Des petits travaux d'entretien ont été faits (changement du photocopieur, rajout de portemanteaux, changement de stores etc...)



Des travaux de rénovation sont prévus : toiture, planchers, isolation, toilettes handicapés, préau...

Un permis de construire a été déposé et nous espérons commencer les travaux prochainement. La commune a obtenu une subvention de 40% de l'Etat et 20% du Département.

L'ECOLE



En raison de la crise sanitaire, les sorties ont été réduites. Les enfants ont tout de même pu participer :

- ♦ au mois de mai, à la journée d'initiation avec l'association de pêche.
- ♦ au mois de juin, à une sortie pédagogique à Hendaye.
- ♦ Au mois de décembre, ils ont pu se réunir avec les classes de Vielleségure pour un spectacle de magie organisé par L'A.P.E. (Association des Parents d'Elèves).

Les enfants ont beaucoup apprécié ces rares activités.

Repas de Noël : cette année encore, Patrice et Eléonore ont regalé nos enfants avec le repas de Noël et nous les en remercions.



Menu de Noël

*Petit bagel saumon fumé surimi
fromage frais*

*Volaille farce fine
galette de pommes de terre,
butternut*

Bûche roulée Nutella chocobon

Bon Noël à tous



LE GÎTE COMMUNAL

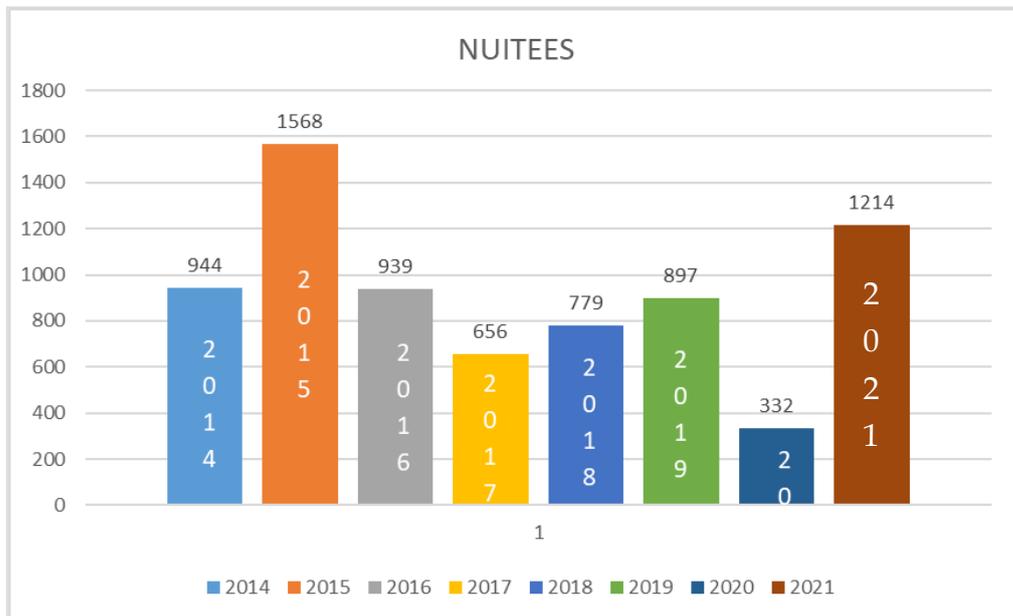
En 2021 nous avons mis en place une réservation des nuitées par le biais de notre site internet :

<https://www.gitedetape-ptitlaa.fr>

Nous travaillons également avec la plateforme «elloha» qui nous aide à gérer les réservations. Nous avons enregistré 1 214 nuitées en 2021.

Les résultats et les retours des pèlerins sont très encourageants .

Véronique et Martine pour la partie accueil et hébergement, Patrice et Eléonore pour la partie restauration forment à eux quatre une super équipe et nous les en remercions.



Cette année, nous allons profiter de la saison creuse pour faire quelques travaux d'entretien, afin de repartir pour une année encore plus prospère et enrichissante pour notre commune.

L'ANTENNE 4G MOBILE

La commune a pu bénéficier du programme de l'Etat pour la couverture des zones blanches. De ce fait, Free Mobile a été mandaté pour installer une antenne 4G mobile sur la commune de SAUVELADE.

Cette installation donnera la possibilité aux autres opérateurs d'être implémentés sur cette antenne.

Afin de garantir la meilleure couverture du réseau, Free Mobile après étude a choisi d'implanter ses équipements sur un terrain situé Lieu-dit LOUPIN à SAUVELADE. Dans ce cadre, l'opérateur projette d'installer une antenne sur un pylône de 36 m.



Lieu-dit «LOUPIN» - 64150 SAUVELADE

Bientôt le très haut débit

L'évolution des usages et des technologies a conduit le Département des Pyrénées-Atlantiques à constituer un syndicat mixte **La Fibre 64**, pour offrir aux 664 000 habitants du territoire un service numérique de qualité.

Ce syndicat joue le rôle à la fois de maître d'ouvrage du chantier de construction des réseaux de communications électroniques, de développeur, d'intégrateur et d'accompagnateur de proximité des usages et des services numériques.

L'objectif est de couvrir 100% du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné sur une période maximale de 7 ans, études comprises.

Afin de répondre à toutes les questions, THD 64 a mis en place un site internet destiné aux habitants des communes des Pyrénées Atlantiques (quel que soit leur opérateur) : <http://thd64.fr>

Il est demandé aux propriétaires d'élaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique et la maintenance du réseau.

L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

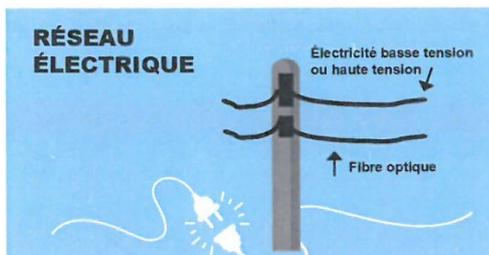
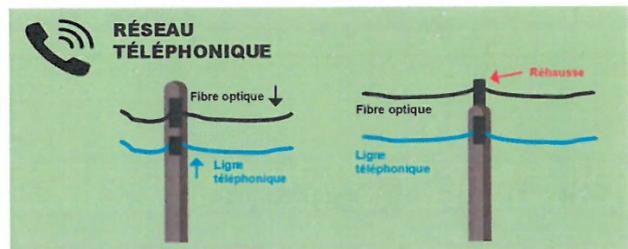
- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

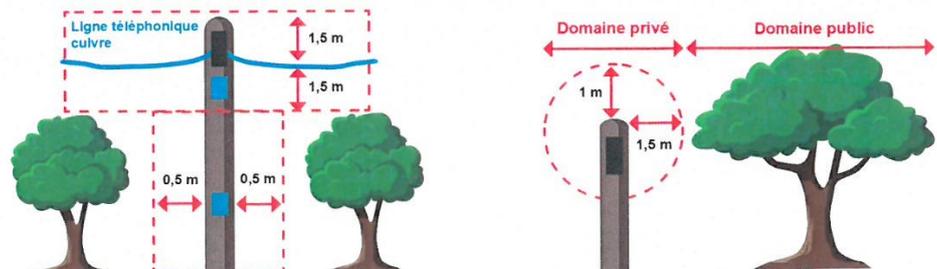


Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



À RETENIR!

À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ. La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.

ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?

Le maire est fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour régler l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

OÙ EN EST MA COMMUNE ?



QUESTIONS FRÉQUENTES

Afin de vous accompagner sur les demandes éventuelles des administrés de votre commune, vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions réponses qui vous sera utile !

QUESTIONS	RÉPONSES
Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?	Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.
Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et /ou poteau ?	L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 m autour des câbles existants et sur une hauteur de 1 mètre, du sol vers le sommet du poteau.
Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?	Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer. Si l'élagage n'est pas possible, l'entreprise d'élagage retenue étudiera au cas par cas les solutions envisageables.
Si le propriétaire décide de procéder par lui-même à l'élagage, doit-il notifier sa réponse par écrit ? Ou un simple appel téléphonique peut-il être pris en compte ?	Les services communaux sont libres de gérer les retours d'information. Cependant, un écrit est toujours souhaitable.
Certains propriétaires souhaitent savoir si un débroussaillage sous la ligne est indispensable. Quelle réponse leur apporter ?	Pour poser les câbles, les entreprises interviennent à l'aide de nacelles. Il est demandé aux propriétaires de dégager les accès, notamment au niveau des poteaux.

À RETENIR!

L'ÉLAGAGE C'EST CHAQUE ANNÉE !

LA MAISON POUR TOUS



Suite au passage de la commission de sécurité, nous avons dû faire des travaux de mise aux normes du local électrique ainsi que la création d'un faux plafond et de portes coupe feu... Ceci a entraîné une modification du mode de fonctionnement de la location de la salle.

Dorénavant l'accès au local électrique (où se trouve la vaisselle) est interdit au public. Pour information la vaisselle a été renouvelée et nous avons mis en place une location de la salle pour des réunions ou séminaires de travail en partenariat avec le P'tit Laà. Si vous souhaitez réserver la salle communale, vous trouverez tous les renseignements de disponibilité et de pièces à fournir sur le site www.sauvelade.fr avant de vous adresser à la mairie au 05.59.67.60.59 pour confirmation.

Evolution collecte

La Communauté de communes de Lacq-Orthez continue d'agir favorablement et durablement sur la préservation du climat. La gestion des déchets et leur collecte jouent un rôle majeur dans cet objectif. Celle-ci va évoluer sur notre territoire au cours de l'année 2022.

A l'heure actuelle, à peine un peu plus d'un bac sur deux est sorti par les usagers (environ 60% de présentation), avec un faible taux d'ordures ménagères présenté. La CCLO a donc décidé en s'appuyant sur la réalité du terrain, et par bon sens écoresponsable, de réduire la fréquence de tournée des camions. Cette initiative permettra aussi de générer une baisse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Une maîtrise des coûts sur ce service primordial au quotidien, qui s'accompagnera donc d'un effet positif sur le climat.

C'est un effort collectif qui permettra d'améliorer les résultats de la CCLO en matière de gestion des déchets. La collecte va donc s'adapter : concernant les ordures ménagères, elle se fera tous les 15 jours, sauf dans quelques établissements publics, pour réduire les tournées des camions de ramassage.

Une campagne de communication dédiée sera lancée en début d'année 2022, contenant toutes les informations nécessaires, en particulier les jours de collecte des ordures ménagères et des emballages. Vous disposerez aussi de conseils et d'astuces pour le stockage des déchets. Tous les supports, y compris la toute nouvelle application mobile CCLO, seront déployés, pour que chacun dispose des informations pratiques, et devenir ainsi acteur de la préservation de l'environnement.

DEGRADATIONS

Pour rappel, le pont romain avait été dégradé en 2020. Nous avons sollicité l'aide de la CCLO qui a répondu favorablement.

L'équipe de Maxime LABISTE a réalisé une très belle rénovation. Nous les remercions pour la qualité du travail effectué.



La balançoire de l'aire de jeux a été détériorée. De nombreuses dégradations et incivilités ont eu lieu dans le périmètre de l'abbaye et de la mairie, autant sur le domaine public que chez les particuliers. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie.

Ces dégradations sont insupportables et nous en appelons à la vigilance de tous, car elles coûtent cher à la commune.

Nos pèlerins faisant escale au gîte ont également été pris à partie à plusieurs reprises par des jeunes et c'est inacceptable.

DIVERS

Malgré un contexte sanitaire difficile, nous avons pu organiser le repas des aînés 2020 le 3 juillet 2021. La grande majorité a répondu présent et nous avons passé une agréable journée.

En 2021, le traditionnel repas du 11 novembre a pu être maintenu. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts et le chant de la Marseillaise par les enfants de l'école, nous nous sommes réunis en plein air pour prendre le verre de l'amitié.

Nos aînés se sont ensuite rassemblés autour du repas annuel. Nous remercions les chasseurs, le comité des fêtes et le restaurant du P'tit Laà pour leur participation.



Téléthon 2021

Grâce à vous tous, et nous vous en remercions, nous avons pu reverser 826 € à l' A.F.M. téléthon.

Nous tenons également à remercier nos partenaires : Le P'tit Laà, la chèvrerie d'Emeu et l'endiverie la Ninette, qui nous ont permis de préparer les repas, ainsi que les jeunes de Sauvelade qui ont répondu spontanément à notre demande d'aide pour le service.

L'association Santat en quelques mots

Née de la volonté d'élus municipaux en 1993, Santat est une association à but non lucratif, visant à pallier aux besoins médicaux et sociaux non satisfaits d'un territoire initialement circonscrit à l'ancien canton de Lagor.

Aujourd'hui son conseil d'Administration est composé de représentants des différentes municipalités, des professions médicales et paramédicales, des représentants d'usagers, et de personnes qualifiées.

Depuis juin 2021, le Centre De Santé (CDS) du Bassin de Lacq a été créé principalement afin d'éviter un désert médical qui aurait résulté en 2021/2022 /2023 du départ à la retraite quasi simultané de 4 à 6 médecins libéraux sur le secteur de Lagor, Mourenx et Maslacq.

L'essentiel du financement de cette association résulte des produits de l'Assurance Maladie complétés de la participation éventuelle des patients du CDS (ticket modérateur) et de subventions municipales.

Le Centre de Santé n'est ni plus ni moins qu'un cabinet médical où le personnel à défaut d'exercer en libéral est salarié de l'association Santat. Petite différence notable toutefois pour le patient (*sur le plan administratif uniquement*), le médecin traitant officiel n'est plus un médecin en particulier mais bien le Centre de Santé. Que l'on se rassure, le service offre toujours la possibilité d'être suivi prioritairement par un médecin référent pour les situations qui exigeraient un accompagnement particulier et/ou au long cours, urgences et consultations non programmées étant assurée indifféremment par l'un des membres de l'équipe médicale.

Les 7 médecins du CDS (cf. Liste ci-après) exercent sur 2 sites distincts :

A Mourenx : au Centre Bernard Duquesnoy (à côté des locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

A Lagor : à la Maison Médicale (au Rez de Jardin de la Pharmacie Couleru)

Les consultations ne s'effectuent que sur rendez-vous, des créneaux horaires étant toutefois réservés aux consultations non programmées. La prise de rendez-vous peut s'effectuer :

Par téléphone au **05 59 11 63 88** (numéro unique)

Par courriel : cdsbassinlacq@santat.fr

Directement auprès de l'une des 4 secrétaires médicales sur l'un ou l'autre des 2 sites durant leurs temps de présence.

A compter de février 2022, un service de prise de rendez-vous en ligne (Maïia) sera accessible directement sur internet ou par le biais du site de Santat (à compter de juin 2022).

Outre l'offre de médecine générale, le CDS envisage d'offrir à moyen terme des consultations spécialisées (gynécologie, pédiatrie, addictologie, notamment) et d'œuvrer dans le cadre de la prévention sanitaire. Affaire à suivre !

Si vous n'avez plus de médecin traitant ou si vous désirez en changer pour des raisons de rapprochement géographique notamment, le Centre de Santé est ouvert à tous.

Les médecins généralistes du centre :

Dr Mathilde BLAISET

Dr Bertrand ESOAIN

Dr Hélène CAUHAPE

Dr Céline HOCHEUX

Dr Anaïs CHABALGOITY

Dr Lucie PARIS

Dr Christine DELALABDE

Pour s'y rendre...

Adresse CDS site principal :

Centre de Santé du bassin de Lacq

Centre Bernard Duquesnoy

Boulevard de la République

64150 Mourenx

Nb : le site principal sera transféré en cours d'année au nouveau Pôle de Santé Simone Veil à Mourenx

Adresse CDS antenne de Lagor :

Centre de Santé du Bassin de Lacq

Maison médicale

55 Rue principale

64150 Lagor

LE SAVIEZ-VOUS ?

Réseaux sociaux :

Toute l'actualité de la commune de Sauvelade est à retrouver sur le site de la commune :

www.sauvelade.fr ou sur facebook : mairiesauvelade

A compter du 1er janvier 2022, la CCLO met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes, gagnez du temps pour vos projets.

Ce service, accessible à tous 7 jours sur 7 et 24h sur 24, évitera tout déplacement en mairie ou de poster les dossiers de demande. Avec un suivi de l'avancement en temps réel, vous pourrez également envoyer vos pièces jointes plus facilement. Une aide en ligne permettra un traitement de la demande de manière optimisée, pour constituer facilement votre dossier ou demander de l'information, ainsi que de minimiser les erreurs de saisie.

Ce nouveau service ne remplace pas la procédure actuelle, il vous sera toujours possible d'effectuer vos demandes en mairie.

Plus d'informations : www.e-permis.fr

Sur l'application « Ma CCLO », il existe une rubrique « Mes demandes et démarches »

Contactez la Communauté de communes de Lacq Orthez-CCLO, inscrivez-vous aux newsletters, à la Télé alerte, aux collectes à domicile, proposez votre évènement ou demandez votre carte d'accès en déchetterie en un clic ! Découvrez tous les tutoriels pour utiliser comme un pro l'application :

<https://urlz.fr/gFhK>



Ce bulletin a été conçu et réalisé par la « commission bulletin » du conseil municipal
Didier PLAA, Nadine CHADES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Laure DABADIE, Thècle LAPADU.